

Compte rendu de la séance du 5 avril 2019

Présents : M. BONNET Bernard, M. BAREL Thierry, M. FAVERJON Philippe, Mme MOLLARET Françoise, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme. LE GALL Martine, Mme MERLE Anne-Marie, Mme FAURE Murielle, Mme BRUNON Hélène, M. PATOUILLARD Cédric, M. PERRIN David, M. MAYET Ywan, M. REYMONDON Frédéric, M. FOURNIER Jean-Michel.

Excusés : Mme. BARD Ingrid, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, M. MOUSSU Stéphane

Secrétaire de la séance : Mme. FAURE Murielle.

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Vote des comptes administratifs - st maurice (DE 2019 019) et centre de loisirs (DE 2019 022)

M. BONNET se retire de la salle du conseil.

Mme BRUNON présente les comptes administratifs des budgets commune et centre de loisirs, Pour la commune :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	583 390.18			707 304.06	583 390.18	707 304.06
Opérations exercice	464 202.86	805 781.85	1 075 056.06	1 296 314.66	1 539 258.92	2 102 096.51
Total	1 047 593.04	805 781.85	1 075 056.06	2 003 618.72	2 122 649.10	2 809 400.57
Résultat de clôture	241 811.19			928 562.66		686 751.47
Restes à réaliser	174 771.90	112 257.00			174 771.90	112 257.00
Total cumulé	416 583.09	112 257.00		928 562.66	174 771.90	799 008.47
Résultat définitif	304 326.09			928 562.66		624 236.57

Pour le centre de loisirs :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	139.60			895.05	139.60	895.05
Opérations exercice		139.60	130 158.13	136 430.74	130 158.13	136 570.34
Total	139.60	139.60	130 158.13	137 325.79	130 297.73	137 465.39
Résultat de clôture				7 167.66		7 167.66
Restes à réaliser						
Total cumulé				7 167.66		7 167.66
Résultat définitif				7 167.66		7 167.66

Madame BRUNON met au vote ces comptes administratifs, ces derniers sont adoptés.

Vote des comptes de gestion - st maurice et centre de loisirs (DE 2019 020 et 022)

A son retour et suite à l'approbation des comptes administratifs et après avoir constaté l'exactitude des comptes administratifs et des comptes de gestion tenus par le comptable public, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces derniers. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement - st maurice (DE 2019 021) centre loisirs (DE 2019 024)

A son retour et suite à l'approbation des comptes administratifs, Monsieur le Maire propose les affectations suivantes:

Pour la commune :

- Pour le budget Centre de loisirs :
7167,66 euros en excédent reporté ligne 002 du budget primitif.
- Pour le budget communal :
304 326,09 euros compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
624 236,57 euros à la ligne 002 excédent reporté.

Ces affectations sont approuvées à l'unanimité.

Vote des taux de contributions directes (DE 2019 025)

Monsieur le Maire propose de ne pas effectuer d'augmentation sur la fiscalité directe locale pour cette année. Le Conseil municipal décide de voter les taux de contributions directes suivants :

	Bases notifiées	Variation des bases / N-1	Taux appliqués par décision	Variation des taux / N-1	Produit voté
TH	2 192 000	3,207	10.72	0%	234 982
TFB	1 399 000	2.001	16.12	0%	225 519
TFNB	73 600	1.891	54.03	0%	39 766
TOTAL	3 664 600				500 267

Vote des budgets primitifs :

- Pour le budget de la commune :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 900 842,57 euros et la section d'investissement à 1 485 734,31 euros.

Les principaux investissements pour 2019 concernent l'aménagement du centre bourg, la réhabilitation de l'ancienne caserne, la réhabilitation énergétique du bâtiment cantine/garderie. Afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement de la section de fonctionnement est nécessaire à hauteur de 335 426,32 euros.

- Pour le budget Centre de loisirs :

La section d'investissement s'équilibre à 120 667,66 euros et 500 euros en investissement. Ce budget a été travaillé avec la semaine de 4 jours et le centre de loisirs du mercredi.

Provision charge (DE 2019 026)

Monsieur le Maire indique que sur le conseil du comptable public, il n'est pas nécessaire de reprendre la provision de charge dans le cadre du budget 2019 qui s'élève à 745,91 euros. Le conseil approuve à l'unanimité.

Durée d'amortissement travaux SIEL (DE 2019 027)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes opérations de travaux effectuées par le SIEL pour le compte de la commune (salle de sports, centre-bourg...). Sur les conseils de Monsieur le comptable public, il propose d'harmoniser l'amortissement de toutes ces opérations (compte 2041582) sur une durée unique de 5 ans, facilitant ainsi la gestion comptable de ces amortissements.

Il propose donc au Conseil de valider cette durée pour l'ensemble des opérations menées par le SIEL et amortissables. Cette délibération se substitue donc aux précédentes délibérations précisant une autre durée d'amortissement. Approbation à l'unanimité.

Choix des entreprises requalification du centre bourg (DE 2019 028)

Monsieur le Maire fait part de la consultation pour le choix des entreprises pour la requalification du centre-bourg. Suite à cette dernière, il présente le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre (annexé à la présente délibération).

Il précise que le marché est réparti en 4 lots. Le Conseil approuve à l'unanimité le choix des entreprises suivantes :

- ✓ pour le lot 1 Démolition - désamiantage - déconstruction : Ets SDRTP pour un montant HT de 136 808,40 €.
- ✓ pour le lot 2 Réseaux humides : Ets SDRTP pour un montant HT de 55 836,70 € (dont 37 550,70 € HT pour la commune).
- ✓ pour le lot 3 Voirie : Ets EUROVIA pour un montant HT de 213 815,21 €.
- ✓ pour le lot 4 Revêtement béton : Ets AXIMUM pour un montant HT de 54 133,20 €.

Choix des entreprises aménagement espace associatif (DE 2019 029)

Monsieur le Maire fait part de la consultation pour le choix des entreprises pour l'aménagement d'un espace associatif. Il précise que le marché est réparti en 8 lots. Suite à cette présentation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir :

- ✓ pour le lot 1 Maçonnerie : Ets EIFFAGE pour un montant HT de 27 348,21 €.
- ✓ pour le lot 2 Menuiseries extérieures alu : Ets GIRAUDIER Bois création pour un montant HT de 23 380,16 €.
- ✓ pour le lot 3 Menuiseries intérieures : Ets CLEMENT pour un montant HT de 10 219,20 €
- ✓ pour le lot 4 Plâtrerie - peinture : Ets FOREZ DECOR pour un montant HT de 24 767,13 €
- ✓ pour le lot 5 Carrelage : Ets SAHIN pour un montant HT de 6 467,70 €
- ✓ pour le lot 6 Serrurerie : Ets ACTM pour un montant HT de 9 756,00 €
- ✓ pour le lot 7 Plomberie - sanitaire - ventilation : Ets BENETIERE pour un montant HT de 10 727,20 €
- ✓ pour le lot 8 Electricité - chauffage : Ets Electricité Générale PERRIER pour un montant de 18 266,0 €

Subventions diverses (DE 2019 030)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

BTP CFA Les Mouliniers	270 euros
CFA rue Apprentissage	360 euros

TOTAL	630 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-dessus conformément à la proposition de la commission.

Convention avec Loire Forez Agglomération pour les accueils collectifs de mineurs (DE 2019 031)

Monsieur le Maire présente une convention avec Loire Forez Agglomération concernant la gestion de l'accueil collectif de mineurs communautaire (antenne de Saint-Bonnet-le-Château) et celui de Saint-

Maurice-en-Gourgois. Cette convention permet aux résidents des deux collectivités de pouvoir fréquenter ces structures moyennant une participation financière de chacun en fonction des fréquentations. Il donne lecture de cette convention qui est approuvée à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

Commission sociale : suite au travail de la commission, en partenariat avec les conseillers pédagogiques, des sorties piscine seront mises en place dès cette fin d'année pour les niveaux CP, CE1 et CM1 à Andrézieux Bouthéon. Il s'agit de sessions dites « massées » avec 4 séances de 1h15/1h30. Le coût prévisionnel est de 3968€. 110 élèves environ sont concernés.

Les inscriptions au centre de loisirs de Pâques font apparaître une bonne prévision de fréquentation.

Un pot sera organisé par la municipalité pour le départ à la retraite de Liliane CHOVIN. Les modalités de son remplacement sont en cours d'étude avec un probable recours à la promotion pour l'emploi.

Mme. MOLLARET et Mme. BRUNON soulignent la qualité des spectacles présentés aux enfants de l'école avec le SIVO.

Commission sports/association/communication : Monsieur le Maire informe de la nomination prochaine de Mme FAURE Murielle Conseiller délégué en soutien à Mme. MERLE étant donné la charge de travail importante liée à sa fonction (bulletin, associations...).

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place prochaine d'un transport à la demande ; les modalités pratiques seront diffusées en amont du démarrage du service.
- Concernant le passage du tour de France dans la côte de Mons, des réunions et documents concernant la sécurité sont mis en place.
- M. BONNET tient à souligner la qualité du concert des trompettes de Lyon. Un travail est en cours avec le SIVO afin d'offrir un autre type de concert aux habitants.

*La Commémoration du 8 mai aura lieu le 12 mai à 11h00.

*Prochain Conseil le 17 mai à 20h00.